



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>en exercice 19 présents 15 votants 18</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, Le 30 novembre à 20 heures 30, Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ROGATIEN (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, Sous la présidence de Mr ROUCHER Michel, 1^{er} adjoint.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VOTE

POUR : 18
CONTRE : 0
ABS. : 0

Date de convocation du Conseil municipal : Le 24 novembre 2022

Présents : MRS. & MMES. Michel ROUCHER, Claire BOURGENOT, Yves BOURSIER, Michel TRAPIED, adjoints, Emmanuel BATARD, Patrice BREMAUD, Fabrice BRISSON, Stéphanie CAUSSEQUE, Michel CLOUET, Patricia DAVID, Michelin DUFAU, Maurice GARDIEN, Romain GOUYET, Marie-Paule JOUINEAU, Pascal MERCERON, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés : M. Didier LARELLE, donne pouvoir à M. Michel ROUCHER, Mme Françoise GROUSSARD donne pouvoir à M. Michel TRAPIED, Madame Aurélie JAULIN donne pouvoir à Mme Claire BOURGENOT.

Absente : Mme Sandrine GEORGES

Secrétaire de séance : M. Romain GOUYET

OBJET

2022-88- Proposition de modification des tarifs périscolaires et du restaurant scolaire

La commission enfance-jeunesse s'est réunie le 24 octobre dernier et a proposé une modification des tarifs périscolaires et du restaurant scolaire, afin d'intégrer les hausses des coûts des matières premières notamment, et d'harmoniser les tarifs au quotient familial pour l'ensemble des services.

Pour rappel, proposer des tarifs au quotient familial reste une politique familiale de solidarité. L'idée est de faciliter l'accès aux différents services à des familles avec des bas revenus.

Concernant les stages proposés durant les vacances scolaires :

Le tarif proposé à ce jour ne dépend pas des quotients familiaux, un forfait journalier est fixé à 11 € pour un QF < 760 € et 12,50 € pour les foyers relevant du régime général et 16,50 € pour les autres régimes. Avant 9h et après 17h, une facturation est appliquée à la ½ heure pour un montant de 0,90 € pour les QF < 760 et 1 € pour les familles relevant du régime général et 1,10 € pour les autres régimes.

Propositions retenues par la commission :

- Suppression de la distinction régime général ou autres régimes
- Harmonisation des QF afin que les familles s’y retrouvent
- Application d’un supplément pour les hors commune et enfant non scolarisé à St-Rogatien : 2 €
- Application d’une déduction de 3 € pour les PAI (Projet d’Accueil Individualisé)

PROPOSITION TARIFS STAGES 2023			
	QF ≤ 760 € <i>Ancien tarif / Nouveau tarif</i>	761 ≤ QF ≤ 1 200 <i>Ancien tarif / Nouveau tarif</i>	QF ≥ 1 201 € <i>Ancien tarif / Nouveau tarif</i>
Forfait journée	11,00 €	12,50 €	13,50 €
Tarifs ½ heure avant 9h et après 17h (pour harmoniser avec les tarifs périscolaires)	0,80 € / 0,99 €	0,90 € / 1,10 €	1 € / 1,20 €
Déduction PAI / jour	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Majoration pour hors commune et enfant non scolarisé à St Rogatien	2,00 €	2,00 €	2,00 €

Concernant les mercredis :Propositions retenues par la commission :

- Maintien des tarifs existants
- Application d’un supplément pour les hors commune et enfant non scolarisé à Saint-Rogatien : 2 €.
- Application d’une déduction de 3 € pour les PAI.

PROPOSITION TARIFS MERCREDIS 2023			
	QF ≤ 760 €	761 ≤ QF ≤ 1 200	QF ≥ 1 201 €
Forfait demi-journée (7h30-12h30 ou 13h30-18h30)	3,50 €	5,00 €	6,00 €
Forfait demi-journée avec REPAS (7h30-13h30 ou 12h-18h30)	7,50 €	10,00 €	12,00 €
Forfait journée avec REPAS	11,50 €	14,50 €	18,00 €
Déduction PAI / jour	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Majoration pour hors commune et enfant non scolarisé à St Rogatien	2,00 €	2,00 €	2,00 €

Concernant le restaurant scolaire et accueil périscolaire :

Compte tenu de l’augmentation de l’ensemble des coûts, il semble impératif de revoir la tarification des repas :

- denrées alimentaires, environ 35 %,
- énergie, 300 à 400 %,
- traitement des agents, +3,50 % depuis le 1^{er} juillet 2022

Deux hypothèses ont été étudiées par la commission :

- Hypothèse 1 : faire la même augmentation pour l’ensemble des QF : 10 %
- Hypothèse 2 : faire une augmentation différenciée pour chaque tarif : 10 %, 15 %, 20 %

Propositions retenues par la commission :

- Augmentation des tarifs enfants : de 10 % pour QF < 760 €, de 15 % pour 761 € < QF < 1 200 € et de 20 % pour le QF > 1 201 €.
- Augmentation des repas adultes : actuellement à 8 €, augmentation de 15 % pour le porter à 9,20 €.

PROPOSITION TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2023			
	QF ≤ 760 € <i>Ancien tarif / Nouveau tarif (+ 10 %)</i>	761 ≤ QF ≤ 1 200 € <i>Ancien tarif / Nouveau tarif (+ 15 %)</i>	QF ≥ 1 201 € <i>Ancien tarif / Nouveau tarif (+ 20 %)</i>
Projet d'Accueil Individualisé	1,00 € / 1,10 €	1,07 € / 1,23 €	1,13 € / 1,36 €
Repas enfant 2023	3,00 € / 3,30 €	3,20 € / 3,68 €	3,40 € / 4,08 €
Repas adulte	8 € / 9,20 €		
PROPOSITION TARIFS PERISCOLAIRE 2023			
Goûter	0,40 € / 0,44 €	0,45 € / 0,52 €	0,50 € / 0,60 €
Tarif à la ½ heure	0,90 € / 0,99 €	0,95 € / 1,10 €	1,00 € / 1,20 €
Déduction PAI / goûter	0,40 € / 0,44 €	0,45 € / 0,52 €	0,50 € / 0,60 €
Pénalités pour absence non justifiée matin	1,00 € / 1,00 €		
Pénalités pour absence non justifiée soir	1,50 € / 1,50 €		
Pénalités de retard à partir de 18h30 par ½ heure de retard	2,00 € / 2,00 €		

Le Conseil Municipal est appelé à valider l'ensemble des tarifs proposés tels qu'ils sont présentés pour chaque service, avec une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de retenir les tarifs tels qu'ils ont été présentés, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

TARIFS STAGES 2023			
	QF ≤ 760	761 ≤ QF ≤ 1 200	QF ≥ 1 201
Forfait journée	11,00 €	12,50 €	13,50 €
Tarifs ½ heure avant 9h et après 17h (pour harmoniser avec les tarifs périscolaires)	0,99 €	1,10 €	1,20 €
Déduction PAI / jour	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Majoration pour hors commune et enfant non scolarisé à St Rogatien	2,00 €	2,00 €	2,00 €
TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2023			
	QF ≤ 760	761 ≤ QF ≤ 1 200	QF ≥ 1 201
Projet d'Accueil Individualisé	1,10 €	1,23 €	1,36 €
Repas enfant 2023	3,30 €	3,68 €	4,08 €
Repas adulte	9,20 €		

TARIFS PERISCOLAIRE 2023

	QF ≤ 760	761 ≤ QF ≤ 1 200	QF ≥ 1 201
Goûter	0,44 €	0,52 €	0,60 €
Tarif à la ½ heure	0,99 €	1,10 €	1,20 €
Déduction PAI / goûter	0,44 €	0,52 €	0,60 €
Pénalités pour absence non justifiée matin	1,00 €		
Pénalités pour absence non justifiée soir	1,50 €		
Pénalités de retard à partir de 18h30 par ½ heure de retard	2,00 €		

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Rogatien,

Par délégation du Maire,

**Le 1^{er} adjoint
Michel ROUCHER**